

jusqu'à un certain point pour cause, les excellents règlements imposés par le gouvernement pour la conservation de nos forêts et de nos pêcheries. Mais ces règlements imposés de toute nécessité par le gouvernement pour assurer une récolte continue de nos forêts et empêcher qu'elle s'épuise d'ici relativement peu d'années, et ces règlements internationaux établis pour conserver nos industries de la pêche, ont obligé les hommes à l'emploi de ces industries à ne travailler que durant certaines saisons de l'année. En d'autres saisons de l'année, à cause des méthodes de conservation, du climat, de la migration du poisson, les hommes constatent qu'ils ne peuvent trouver plein emploi. Il me semble que lorsque le comité étudiera cette question, il devrait songer aux mesures à prendre pour combattre ce chômage saisonnier.

Prenons, par exemple, les industries forestières de la Colombie-Britannique. La coupe du bois est soumise à des restrictions afin d'assurer un rendement continu. Comme le disait il y a une couple de jours le premier ministre suppléant l'emploi de méthodes modernes (par exemple de la scie mécanique, de la niveleuse mécanique, des camions lourds et le reste) permet d'abattre le nombre d'arbres qu'il est possible de couper en une saison en bien moins de temps qu'il ne le fallait il y a quelques années. Nous constatons donc que les camps sont maintenant fermés.

Les saisons de l'année ne sont pas les mêmes dans les diverses parties du pays. Dans l'île de Vancouver, les camps sont fermés par suite de l'abondante chute de neige sur les collines et les montagnes environnantes. Ils rouvriront au printemps pour fermer de nouveau à l'été quand le risque d'incendie est élevé. Mais durant la période d'ouverture des camps, il n'est pas bien difficile de couper un nombre suffisant de billes que l'on achemine vers l'océan, sous forme de trains et que l'on tient à la disposition des scieries pour y maintenir un degré raisonnable d'emploi toute la saison. Il est vrai, comme l'a fait remarquer le premier ministre suppléant, que bien des hommes employés en forêt retournent chez eux. Ils ont leurs petites fermes et ils peuvent se trouver quelque autre emploi durant les saisons de fermeture des camps.

J'aimerais cependant appeler l'attention sur le fait suivant, fait d'expérience personnelle. Ce sont les hommes d'âge adulte qui possèdent ces foyers et qui sont capables de se trouver d'autres emplois. Le jeune célibataire qui vient de commencer à travailler dans le bois n'a pas la sécurité de l'homme plus âgé. Son salaire de bûcheron n'est pas aussi élevé que

celui de l'homme expérimenté; il n'a pas l'occasion de se constituer une réserve d'assurance-chômage. Ainsi il se trouve souvent dans une situation très difficile lorsque les camps ont fermé leurs portes.

J'estime que les jeunes hommes qui travaillent dans l'industrie forestière devraient faire l'objet d'une attention spéciale. Il s'agit de jeunes vies qu'il faut épargner et non pas plonger dans l'amertume qu'on éprouve lorsqu'on est obligé de faire la queue aux soupes populaires et ainsi de suite.

Pour ce qui est de la question du poisson, les mesures de conservation restreignent les prises. Personne n'y trouve à redire. Il est absolument essentiel qu'on restreigne la quantité des prises de saumon de Colombie-Britannique. Les restrictions en cause découlent d'accords internationaux étendus. Elles se rattachent aussi aux améliorations apportées à l'outillage actuel des pêcheurs, comprenant certains dispositifs qui aident à repérer les hauts-fonds poissonneux, des navires plus gros, et d'autres articles. Au témoignage des journaux, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), parlant il n'y a pas très longtemps à Vancouver, aurait dit que le temps de la pêche à l'araignée est révolu. Que ce soit exact ou non, la tendance actuelle pousse certes l'industrie à recourir à de plus gros navires et à un meilleur outillage qu'au paravant. Jusqu'à présent les deux tiers environ des hommes engagés dans l'industrie de la pêche au saumon ont pêché jusqu'ici à l'araignée.

Les pêcheurs ne touchent aucune prestation d'assurance-chômage, surtout du fait que leur occupation est saisonnière. Leur verser des prestations d'assurance-chômage pendant les saisons où ils ne travaillent pas, serait en quelque sorte accorder une subvention à cette industrie en particulier. J'ignore s'il sera possible à l'avenir de pourvoir à quelque forme spéciale d'assurance-chômage pour les ouvriers saisonniers comme les pêcheurs, mais je soumets cette idée comme moyen possible d'aider à combattre le chômage dans ces industries en particulier.

Un mot au sujet des forces armées. Des hommes, dont la période de service est expirée, reviennent en ce moment d'outre-mer. Ils ont peut-être passé trois ans dans l'armée ou, cinq ans mettons, dans la marine. Les journaux des derniers jours nous annoncent que deux bataillons reviendront très prochainement de Corée. Environ la moitié de ceux dont la période de service est expirée demandent leur libération. Ils ont accompli leur temps de service. Certains préfèrent entrer dans la carrière des armes. D'autres se disent